DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal:

49

N°193

En exercice:

49

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents:

32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

<u>Etaient présents</u>: DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

<u>Etaient absents</u>: MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAIRI Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Entretien et maintenance des matériels de cuisine dans les différents bâtiments communaux pour les années 2020 à 2023. Approbation du projet d'accord-cadre.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2123-1, L2125-1-1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique ;

Vu l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil Municipal du 29 juin 2017 ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal :

Considérant le souhait de la ville de ne pas reconduire l'accord-cadre en cours avec l'actuel titulaire relatif à l'entretien et la maintenance des matériels de cuisine dans les différents bâtiments communaux :

Considérant qu'il y a lieu par conséquent de lancer un nouvel accord-cadre pour répondre à ces besoins;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE:

APPROUVE le projet d'accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien et à la maintenance des matériels de cuisine dans les différents bâtiments communaux passé sur procédure adaptée pour une période allant du 1er janvier 2020 ou à défaut de sa notification jusqu'au 31 décembre 2020. Celui-ci est renouvelable par reconduction expresse trois fois par périodes successives d'un an, soit une date de fin au plus tard le 31 décembre 2023.

L'accord-cadre sera passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaire pour les prestations de maintenance corrective. Ces dernières feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

Montant minimum : 10 000 € HT

Montant maximum : 40 000 € HT

La Ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de ce dernier. Le montant maximum ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la Ville.

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifie exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI

